

# TOUR D'HORIZON DE LA FORMATION DES JEUNES MUSICIENS DE LA FMBV

---

À DESTINATION DES RESPONSABLES DE SOCIÉTÉS ET DES ÉCOLES DE MUSIQUE



Il est évident, pour que nos sociétés de musique continuent de résonner longtemps encore, de permettre à tous nos jeunes musiciens de bénéficier de la meilleure des formations possibles.



# VOIES POSSIBLES...

---

- Afin que les élèves en formation dans les sociétés de musique de la FMBV bénéficient d'un suivi régulier de qualité, plusieurs options s'offrent à eux:
  - A) Conservatoire ou AEMVS; études subventionnées auprès d'un professeur certifié. Infos disponibles sur le site du Conservatoire et des écoles en question. Cours et examens spécifiques.
  - B) Ecole de musique de la société; gérée par la société elle-même avec des professeurs choisis et rémunérés par elle.
  - C) Ecole de musique externe.



# RAPPEL POUR LA SUBVENTION LORO

---

- Tous les élèves en formation dans une école de musique peuvent bénéficier de la subvention loro
- Les conditions sont les suivantes:
  - Être actif dans une société de musique de la FMBV (avoir un carnet de musicien)
  - Être âgé de maximum 18 ans (ex. pour saison 2021-2022, né en 2004 ou plus tard)
  - Suivre des cours régulièrement (env. 30 cours/an)
  - Être annoncé par la société dans le formulaire « Annonce cours des jeunes » (disponible sur le site de l'ACMV et envoyé aux sociétés en début de saison) (cf. p.11)

# SUBVENTIONS ASM...

---

- Reçoivent la subvention ASM, les élèves qui prennent part à l'examen ASM
- La subvention ASM vient en supplément de la subvention loro.
- Pour avoir droit à cette subvention, l'élève doit également être inscrit sur le formulaire « Annonce cours des jeunes » (cf. p. 11)
- Pas de limite d'âge
- Les tambours ne peuvent pas bénéficier de cette subvention
- Les autres examens (conservatoire, internes etc...) ne bénéficient d'aucune subvention de la part de l'ASM.

# EXAMENS ASM...

---

- 5 niveaux: Base, Inférieur, Moyen, Supérieur 1, Supérieur 2.
- Les examens des trois premiers niveaux sont organisés par la FMBV entre fin mars et début mai. Les examens des deux niveaux supérieurs sont organisés par l'ACMV.
- Les dates des examens sont transmises au mois d'octobre.
- Chaque niveau est obligatoire. On ne peut échouer plus d'une fois par niveau.
- Les élèves du Conservatoire ne sont pas soumis à ces examens, ils peuvent toutefois y prendre part s'ils le souhaitent.
- La fin du cursus est couronnée par l'obtention du Certificat d'instrument de l'ASM

# CURSUS ASM (THÉORIE)

---

- Théorie musicale (solfège)
  - Plan de cours disponible sur les sites de l'ACMV et de l'ASM
  - Règlement de formation disponible sur le site de l'ACMV
  
- Dictées musicales
  - Exemples disponibles sur le site de l'ACMV

Ps: les percussionnistes sont également astreints aux examens théoriques

# CURSUS ASM (INSTRUMENT)

---

- Lecture rythmique
  - Exemples disponibles sur le site de l'ACMV
- Lecture mélodique
  - Exemples disponibles sur le site de l'ACMV
- Gammes
  - Selon plan de cours
- Etude imposée
  - Transmise entre octobre et janvier par la FMBV

# RECOMMANDATIONS

---

- L'ASM recommande le cursus suivant:
  - Cours de Base: 3 à 4 ans
  - Cours Inférieur: 2 à 3 ans
  - Cours Moyen: 2 à 3 ans
  - Cours Sup. 1: 2 à 3 ans
  - Cours Sup. 2: 2 ans
- Il est conseillé de suivre le cursus pour inscrire un élève au degré suivant, cependant chaque responsable, en accord avec le professeur et l'élève, peut décider d'inscrire ou non un élève à un examen et de veiller à ce qu'il soit correctement préparé

# QUELQUES CHIFFRES...

---

- Examens FMBV 2020-2021 (37 inscrits)
  - Base: 18 (16 réussis)
  - Inf: 9 (6 réussis)
  - Moyen: 5 (5 réussis)
  - Sup 1: 4 (3 réussis)
  - Sup 2: 1 (1 réussi)
- Total ACMV: 270 inscrits
- Subventions loro 2019-2020: 200 Frs pour tout élève de 18 ans ou moins
- Subventions ASM 2019-2020:
  - Base: 75 Frs \*
  - Inf: 85 Frs \*
  - Moyen: 100 Frs \*
  - Sup: 1 et 2 115 Frs \*
- \*par candidat inscrit



## Annonce "Cours des jeunes" [2020-2021]

**Société :** \_\_\_\_\_

**Président :** \_\_\_\_\_

**Responsable école de musique :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

**Téléphone :** \_\_\_\_\_

- A** Nombre de musiciens (nés en 2003 et plus jeunes), membres actifs de la société, en possession d'un carnet de musicien et suivant des cours régulièrement avec un professeur (Subventions LORO)

subv. LORO

**Par honnêteté envers nos partenaires et les instances fédérales, nous vous prions instamment de n'inscrire que les jeunes qui jouent régulièrement dans votre société !**

- B** Nombre de musiciens en formation dans votre école de musique (à l'exclusion des musiciens annoncés sous la rubrique A)

- C** Musiciens se présentant à l'examen ASM (organisé par l'ACMV dans les Fédérations)

	Nom, Prénom	Date de naissance	Sexe	Degré ASM	Degré Cons	Instrument	Professeur
1	Mozart Wolfgang Amadeus	27.01.1756	M	Base		Euphonium	Leopold Mozart
2	Bach Johann-Sebastian	21.03.1685	M	X		Hautbois	J-A Bach
3							
4							
5							
6							
7							

**Date :** \_\_\_\_\_

**Signature :** \_\_\_\_\_

Document à retourner par courrier ou e-mail à

Christophe CLAIVAZ  
Chemin de Bermauche 12  
1997 Haute-Nendaz  
[christophe.claivaz@acmv.ch](mailto:christophe.claivaz@acmv.ch)

**jusqu'au 15 novembre 2020**